



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Réhabilitation de l'Ilot formé pour les immeubles 1.3.5.7 - rue de
Fontenay - Place du Port - Avenants aux marchés de travaux et marché
négocié lot 8 - cloisons sèches - suite à la défaillance de l'entreprise
initialement désignée**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain
PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Bâtiments**Réhabilitation de l'Ilot formé pour les immeubles 1.3.5.7 - rue de Fontenay - Place du Port - Avenants aux marchés de travaux et marché négocié lot 8 - cloisons sèches - suite à la défaillance de l'entreprise initialement désignée**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale, et après avis de la commission d'appel d'offres,

Les travaux de réhabilitation des immeubles 1, 3, 5 et 7 rue de Fontenay sont en cours.

Après arrachage des végétaux recouvrant les murs de la maison "espace convivial", il apparaît que les murs sont trop vétustes pour permettre la réalisation des travaux confortatifs prévus au marché et qu'il est préférable de les démolir et de les reconstruire identiques à ce qu'ils étaient.

Par ailleurs, l'état des murs mitoyens, découvert après le défrichage du terrain, est tel qu'il faut réaliser un enduit de finition après reprise des maçonneries.

Le projet, au stade de l'appel d'offres, prévoyait un deuxième étage composé de bureaux cloisonnés et de sanitaires attenants. Il apparaît maintenant préférable que ce niveau soit aménagé en un plateau technique paysagé identique à celui du premier étage. Il est à noter que cette modification au programme initial entraîne des moins values qui composent partiellement les travaux supplémentaires sur murs mitoyens.

Ces modifications se traduisent par des avenants aux lots 4-9-11-15 et 16.

Globalement, le montant des marchés augmente de 2,12 % par rapport aux marchés initiaux y compris les avenants déjà signés dont 0,6 % pour les nouveaux avenants.

Le détail par lot des travaux supplémentaires et en moins, est le suivant :

Tableau des avenants en + et en - :

Lots	Désignation	Entreprise	Marché initial H.T.	Travaux en + et en- Avenants déjà passés	% des Avenants déjà passés	N° nouveaux avenants	Montant nouveaux avenants H.T.	% nouveaux avenants	Nouveau montant marché H.T.	Total %
1	Démolition	Naudon	261 600.00	49 800.00	19.04%	3			311 400.00	
2	Terrassement VRD	SNC Eurovia	203 781.00			2			203 781.00	
3	Fondations spéciales	Sotraisol Fondations	345 282.50			2			345 282.50	
4	Gros œuvre	Dolci	1 881 444.34	37 163.05	1.98%	2	104 538.48	5.56%	2 023 145.87	7.53%
5A	Charpente bois	Famob	113 489.73			2			113 489.73	
5B	Charpente métallique	Guyonnet	76 452.01			2			76 452.01	
6	Couverture zinguerie	Puaud	202 901.79			2			202 901.79	
7	Menuiserie extérieure serrurerie	Pintaud	324 650.69			2			324 650.69	
8	Cloisons sèches	Cimec	225 827.60	-8 763.00					217 064.60	
9	Menuiserie bois et faux plafonds	Pougnand	308 750.88			2	-14 684.38	-4.76%	294 066.50	-4.76%

10	Carrelage faïence	Potreau	48 289.10			2			48 289.10	
11	Peinture et revêtements muraux	Daunay Rimbault	164 618.58			2	-13 195.85	-8.02%	151 422.73	-8.02%
12	Revêtements de sols	Rouvereau	120 916.37			2			120 916.37	
13	Ascenseur	Schindler	130 800.00			2			130 800.00	
14	Electricité	SNGC	285 500.00			2			285 500.00	
15	Chauffage vmc	Climatelec	310 131.00	-	0.00%	2	-15 201.00	-4.90%	294 930.00	-4.90%
16	Plomberie sanitaire	Climatelec	107 749.00	-	0.00%	2	-30 390.00	-28.20%	77 359.00	-28.20%
17	Equipement restauration	Desrone	39 760.00			2			39 760.00	
TOTAL			5 151 944.59	78 200.05	1.52%		31 067.25	0.60%	5 261 211.89	2.12%

Les dépenses correspondantes peuvent être imputées sur les crédits inscrits au budget.

D'autre part, l'entreprise CIMEC, initialement titulaire du lot 8 - cloisons sèches - en redressement judiciaire, ne peut assurer la fin du chantier.

Le marché a donc été résilié en application de l'article 47-3 du CCAG travaux.

Suite à cette défaillance une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot, suivant la procédure de marché négocié.

En raison des modifications apportées au programme initial des travaux dont la présente délibération autorise l'application, et de la défaillance du titulaire du lot 8, il convient par avenants aux divers lots, d'allonger les délais de réalisation de 6 mois supplémentaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les nouveaux avenants aux marchés de travaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché négocié de travaux du lot 8 avec l'entreprise VINCENT, pour un montant de 232.892,49.F HT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)